

L'Assemblée générale ordinaire (AGO) de l'Association « Les Amis de Wissant » s'est tenue, à 10 heures, le samedi 20 août 2011 dans la salle des Fêtes de Wissant.

L'Association compte, à la date de l'AGO, 210 membres ayant cotisé : 106 étaient présents ou représentés. L'AGO peut donc valablement délibérer.

1 – Rapport moral du Président, Alain Toulemonde

Dans un premier temps, le Président rappelle les objets poursuivis par l'Association :

- grouper tous les amis de Wissant qu'ils soient résidents ou visiteurs occasionnels,
- défendre leurs intérêts collectifs matériels et moraux,
- participer à la protection du site et des habitations menacées par l'avancée de la mer,
- contribuer au développement harmonieux de Wissant,
- favoriser les activités sportives et culturelles.

A cet effet, elle entreprend toutes démarches publiques ou privées et représente ses adhérents auprès des autorités et services compétents.

Le Président présente ce que l'Association a fait depuis la dernière AGO en date du 10 juillet 2010 :

- 5 réunions du Conseil d'Administration : 24/07/2010, 23/10/2010, 28/12/2010, 28/02/2011 et 11/06/2011,
- envoi d'une lettre d'information en date du 30/01/2011,
- enrichissement du site internet,
- création et diffusion d'une carte postale pour la promotion de l'Association,
- amélioration des relations avec la municipalité,
- lancement d'actions culturelles : visite du Moulin, Sonneurs de cor de chasse,...
- lancement d'actions sportives : tournoi de foot-ball des jeunes wissantais, randonnées,....
- transfert d'agence du compte bancaire avec délégation de 2 signataires supplémentaires et mise en place de règles de fonctionnement concernant les finances.
- actualisation des statuts à présenter en assemblée générale extraordinaire (AGE) de ce jour

La demande de l'Association concernant le stationnement des camping-cars a enfin été solutionnée. L'Association remercie la municipalité et l'Opération Grand Site.

Aucune question n'a été posée par écrit préalablement à l'Assemblée, ou par les adhérents présents concernant ce qui précède.

Le Président dresse ensuite la vision de l'Association sur les dossiers « chauds » actuels :

-les conséquences de la tempête Xynthia : la mise à jour du Plan de Prévention des Risques (PPR) :

- -diffusion régulière de documents par les services de l'Etat (DREAL) qui sont mis en ligne sur le site internet de l'Association,
- -mise en ligne de la carte des risques actualisée en juillet 2011, avec grille de lecture qui doit être utilisée pour les actes d'urbanisme (4 niveaux d'aléa de submersion marine : très fort, fort, moyen et faible).

Hors zone d'aléa « très fort », les permis de construire actuellement refusés devraient pouvoir être relancés.

Les échanges qui ont suivi ce dossier ont traité essentiellement sur la carte établie par la DREAL où figurent les quatre zones d'aléa et, par conséquent, les refus de permis de construire. Les différents maires des communes concernées ont demandé au Préfet de région de refaire une étude pour faire un zonage à minima afin de l'alléger.

Par ailleurs, l'Association va enquêter sur la problématique de la reconstruction de maison après sinistre.

Il est toutefois conseillé aux propriétaires dans les zones concernées de bien analyser leur contrat d'assurance.

-la digue (le perré) :

La municipalité a obtenu des fonds de l'Etat, qui reconnaît sa responsabilité dans la destruction de la digue construite en 2002, à hauteur de 2,8 millions d'euros. Ce dédommagement permet de rembourser notamment les différents frais engagés concernant les enrochements réalisés depuis. Le Conseil régional Nord-Pas de Calais intervient à hauteur de 3 millions d'euros pour la reconstruction. La municipalité a choisi son Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage pour l'aider à établir le cahier des charges. Point positif à relever : le bureau d'études (Egis Eau) choisi est le même que celui chargé du projet d'extension du port de Calais dans le cadre de « Calais 2015 ».

Une commission extra-municipale à laquelle participe Paul-Henri Admont collabore avec les élus. Elle est confrontée à de nombreuses complications administratives et financières.

L'Association va être vigilante sur les points suivants :

- -la protection contre le risque de franchissement de perré qui concerne un grand nombre d'habitations et qui retarde la délivrance de permis de construire doit être intégrée dans la réalisation de la nouvelle digue,

- -l'indispensable interdépendance avec le ré ensablement de la plage,
- -le respect du budget : la défense du cordon dunaire (Bas Moulin et dune d'Aval) relève d'un autre budget que celui attribué par la Conseil régional pour la reconstruction de la « digue » (perré). Le Préfet de région a envoyé aux maires le 5 mai 2011 un courrier dans ce sens aux maires du littoral, en leur demandant leurs besoins.

Il est à noter que ces différents points ont été communiqués au Maire de Wissant lors d'un rendez-vous le 6 juin. Plusieurs échanges avec les participants ont suivi ce dossier.

Actuellement, il n'y a aucune idée préconçue sur la reconstruction de la digue. On ne connaît pas la position des administrations. Il faut avoir une vision claire. Sa reconstruction dépendra du financement. Il est urgent d'attendre.

Il faut que le Service des Eaux règle le problème de l'assainissement, sans doute un délai d'un an sera nécessaire. On n'en saura plus dans quelques mois. Rappelons que ce sont principalement les eaux en arrière du perré plus que les vagues qui ont fait craquer la digue en plusieurs endroits.

Quelques solutions quant à la nouvelle digue :

- une solution enrochement pour un coût estimé à 6-7 millions d'euros,
- une solution de reconstruction à l'identique pour un coût estimé à 8 millions d'euros.

Il faudra être vigilant sur la hauteur du perré. En fonction de conjonction de divers éléments (grande marée, force du vent,...), les vagues peuvent dépasser d' 1 à 2 mètres le niveau théorique de marée d'équinoxe (4,70 m. au coef 120).

-la plage :

L'objectif de l'Association est d'œuvrer pour le rechargement en sable massivement et durablement comme le propose l'EUCC-France par sa présidente Yvonne Battiau-Queney qui est membre de notre Association. L'EUCC-France constitue le maillon manquant entre experts et scientifiques d'une part et décideurs et usagers d'autre part. Cet organisme est à la fois centre de réflexion, lieu d'échanges mais aussi force de pression. Un message reçu d'Yvonne Battiau-Queney est distribué à la fin de l'AG à l'attention de tous les adhérents.

L'action à court-terme de l'Association sera :

- La poursuite de l'action initiée avec le maire de Tardinghen pour la réalisation des relevés du « Banc à la ligne » comme proposé par l'EUCC-France. Un devis a été établi. Les Maires des communes de la baie du Site des Deux Caps sont informés et sont d'accord sur le principe. Cette campagne de mesures permettra de valider ou non le diagnostic des scientifiques et dans le cas de validation d'engager la phase de suppression du canal de fuite de sable devant La Sirène, par lequel s'échapperait le sable de la baie de Wissant. La réparation du Banc à la Ligne une fois faite, le ré ensablement massif de la plage pourrait alors commencer.
- Rencontrer les techniciens et élus locaux pour faire valoir l'opportunité du projet « Calais Port 2015 », il y a 1,5 million de tonnes de sable à prendre. Ce sable, de même granulométrie que celui de Wissant, pourrait permettre le ré ensablement de la plage. On estime le besoin à 800 000 m³ la première année.
- Il y a un problème concernant la maîtrise d'ouvrage. On ne se précipite pas pour en prendre la responsabilité... !

-L'érosion du cordon dunaire :

Cette érosion est une conséquence de l'amaigrissement de la plage. La lettre du Préfet de Région en date du 5 mai 2011 est très claire quant à la mise en sécurité des populations concernées. Les maires doivent faire des propositions alternatives de type ré ensablement de la plage et de protection du cordon dunaire. Des dispositifs existent pour financer une grande partie des opérations. Il appartient à chacun d'entre nous d'interpeller les élus locaux pour qu'ils nous informent de la suite qu'ils donnent à cette proposition de l'Etat.

Entendu lors des questions : depuis 50 ans, les scientifiques ne sont pas d'accord. Il n'y a pas de réponse certaine. Une expertise pourrait durer 10 ans. Il faut trouver des experts valables. La digue est bien la dernière chose à faire.

Le Président rappelle que toutes les informations actualisées sont consultables sur le site internet de notre Association, et rappelle que la « Tribune libre » du site est à disposition de tous !

Le Président fait le point de l'implication de l'Association dans la vie locale :

- l'Association est membre de l'Association Dune d'Aval et d'EUCC-France,
- l'Association soutient la Bibliothèque pour Tous, les Associations des Plaisanciers des 2 Caps, des Flobards et du Club de Voile dans les problèmes qu'elles rencontrent avec l'Administration concernant l'accès à la mer,
- L'Association parraine le club de foot-ball de Wissant pour son tournoi annuel.

Le Président fait ensuite le point sur le groupe de travail des « 10 »

L'Association a été à l'initiative de la création d'un groupe de travail dit « Groupe des 10 » sur « le front de mer de Saint-Pô à Tardinghen » pour combler le manque d'information et d'appel aux compétences sur tous les sujets concernant ce front de mer et pour être force de proposition entendue par les élus.

Le Groupe a été lancé le 29 mai 2010 et se composait de 10 personnes, reconnues pour leur compétence et leur complémentarité, détachées par les différentes Associations concernées.

Cet objectif de fédération n'a pas abouti.

Le Président dresse ce qu'il reste encore à faire :

- -obtenir la création d'une commission extra-municipale « environnement / érosion » et y participer, conformément à l'accord de principe du maire en janvier 2011,
- -contribuer à la connaissance du risque d'invasion marine, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde,
- -soutenir les actions visant à maintenir l'accès à la mer pour les plaisanciers, et les pêcheurs,
- -proposer l'aménagement de pistes cyclables sur le CD 940 et dans le village,
- -relancer le projet de l'Association « Wissant 2020 » : aider la municipalité à obtenir l'amélioration du visuel dans le village,
- -relancer et parrainer le tournoi de tennis,
- -mettre en place de nouveaux parrainages d'activités sportives,
- -organiser différentes animations,
- -organiser l'accueil des nouveaux arrivants.

Le rapport moral a été adopté à 101 voix.

2 – Rapport financier

Le Président présente succinctement le rapport financier 2010. Les finances ont été saines puisqu'on constate un solde positif de l'exercice : 1 774 €, les recettes s'élevant à 3 905 € et les dépenses à 2 111 €.

A fin 2010, l'Association comptait 176 adhérents à jour de leur cotisation.

Le rapport financier a été adopté à 102 voix.

3- Cotisation 2012

Le montant de la cotisation pour 2012 est maintenu à 20€.

Cette résolution est adoptée par 102 voix.

4- Election pour le renouvellement du CA

5 postes sont à pourvoir pour 5 candidats. Geneviève Boussus et Gonzague Olivier ne souhaitent pas se représenter. Ce dernier est nommé président d'honneur. Le Président demande à chaque candidat de se présenter.

Ont été élus ou réélus :

- Yvonne Battiau-Queney : 103 voix
- Isabelle Bell : 103 voix
- Bernard Buren : 103 voix
- Alain Fauvarque : 103 voix
- Béatrice Rigot : 102 voix

Le Président félicite les élus

5-Questions diverses

Il a été signalé que des pieux datant de la dernière guerre réapparaissaient dangereusement sur la plage. Vu qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de pourvoir à leur enlèvement avec la sécurité requise, il appartient à ceux qui les découvrent de les signaler au plus tôt à la Mairie en indiquant leur localisation.

La séance est levée.